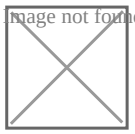

Testament réalisé et pas pris en compte .

Par **Ortie**, le **16/02/2022** à **15:49**

Mon amie à établi un testament avec deux témoins . Elle à écrit sur ce testament qu'elle donnait tout ses biens (meubles , bibelots etc..) ainsi que tout l''argent qui était sur ces comptes ba,caires à la fondation curie . Malgré ce testament , la tutrice à fait déménagé entièrement son appartement en plus des meubles , il y a du linge , des produits d'alimentation et pour clore cet imbroglio l'urne de son mari alors qu'elle souhaite être incinérée et rejoindre son mari . Depuis 5 ans elle paye un box pour rien ? es- ce normal ? , J'ai donc précisé à cette tutrice ces souhaits ainsi que le testament . Mais , je suis la seule personne qui la visite , car une amitié de plus de 50 ans nous lie et lorsque je pose des questions je n'obtiens aucune réponse car l'on me dit vous n'êtes pas de la famille . Elle n'a qu''une nièce qui attend désespérement l'héritage qu'elle n'a pas vu depuis une dizaine d'année . Que puis-je faire ? Excusez moi , c'est un peu confus .... n'hésitez pas à me poser des questions .

Je vous remercie et vous souhaite beaucoup de courage face à tout ses arnaqueurs .

Par **youris**, le **16/02/2022** à **16:24**

bonjour,

vous n'indiquez pas si votre amie est décédée ?

si elle est vivante, votre amie peut demander à un notaire de faire enregistrer son testament au Fichier Central des dispositions de dernières volontés.

voir ce lien : le FCDDV

il appartient à la nièce de s'occuper de sa tante et de ses dernières volontés.

salutations

Par **Ortie**, le **16/02/2022** à **16:44**

Merci avant tout de vos réponses .

Mon amie est toujours vivante , elle à 98 ans

Par contre elle est incapable de faire enregistrer son testament auprès d'un notaire . Puis-je le faire pour elle ?

Sa nièce , n'est jamais venue à Toulouse voir sa tante en dix ans de temps ; par contre elle téléphone à la tutrice ou à l'ehpad pour savoir si sa tante n'est pas décédée .

encore une fois , mille mercis de me répondre .

Par **youris**, le **16/02/2022** à **17:46**

un notaire peut se déplacer, mais si votre amie n'est plus saine d'esprit, le notaire refusera d'enregistrer son testament.

vous comprendrez que le notaire doit avoir la certitude que le testament a bien été rédigé par votre amie en ayant toutes ses facultés.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés